



COMMUNE DE SANNES
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU Mardi 13 septembre 2022 A 18H00

Président de la séance : Eve Maurel

Secrétaire de séance : Brice DE BALMAN

Membres présents : Armelle TOUATI, Bruno PEREZ, Thierry RIMBAUD, Céline SAGLIETTO, Paul COPETE, Christelle ORGIAS-MANZONI, Claude GARCIN

Absents/Pouvoirs : Frédéric AMOURDEDIEU

Quorum : présents 9/ 10

Ordre du jour :

- Délibération demande de subvention CDST 2022
- Délibération de mise en location de la licence IV
- Délibération donnant délégation au maire (subventions)
- Délibération sur les prix de location de la salle Camille Claudel saison 2022/2023
- Modification du tableau des effectifs

Une demande de rajout à l'ordre du jour accepté à l'unanimité par l'assemblée délibérante : Délibération sur la location de la salle Camille Claudel le samedi soir

Délibérations adoptées et rapports au vu desquels elles ont été adoptées

N° de délibération	Objet	Rapports de présentation	Votes	
			POUR	CONTRE
2022-19	Demande subvention CDST 2020-2022	Oui	9	0
2022-20	Mise en location licence IV	Oui	9	0
2022-21	Délégation au maire dans les dossiers de subvention	Oui	9	0
2022-22	Fixation loyer salle camille claudel pour les associations	Oui	9	0
2022-23	Création emploi et modification tableau des effectifs	Oui	9	0
2022-24	Location salle Camille Claudel le samedi soir	Oui	9	0

Demande de scrutin particulier : Oui Non

Résultat scrutin particulier : (nom des votants et sens de leur vote)



Ordre des discussions en cours de séance :

1- Demande de subvention CDST 2022 (n°2022-19)

Dans le cadre de la création du lotissement communal, nous proposons de solliciter le contrat départemental de solidarité territoriale pour la période triennale 2020 2022 à hauteur de 84 000€. 75 600€ seront attribués pour la création du lotissement et 8 400€ pour la création des espaces publics

Le montant total de l'opération est de 365 512€

L'autofinancement sera donc de 281 512€

2- Mise en location de la licence IV (n°2022-20)

Proposition de loyer mensuel : 500€

Possible de la louer dans le département

Proposition d'être accompagné par Maître Fuentes, Notaire, pour la rédaction et la gestion du bail ainsi que pour la publicité de mise en location.

3- Délégation au maire (n°2022-21)

Pour faciliter le traitement des dossiers de subventions dans lesquels il nous ait parfois demandé d'apporter des modifications, demande de délégation au maire pour toute demande de subvention inférieure à 500 000€. Compte rendu sera fait à chaque conseil municipal sur les dossiers traités.

4- Prix location salle Camille Claudel aux associations (n°2022-22)

Proposition du maintien des tarifs 2021/2022

Il est précisé que la convention de location 2022/2023 devra comporter une clause de révision du loyer en cours d'année selon l'impact de l'augmentation du prix de l'énergie annoncé à partir de janvier 2023.

5- Création d'emploi et modification du tableau des effectifs (n°2022-23)

Nécessité de créer un emploi permanent à temps non complet 28h hebdomadaire pour nécessité de service à compter du 1^{er} octobre 2022. Il y aura une vacance de poste publiée selon les modalités légales. + modification du tableau des effectifs afin d'intégrer cette création de poste.

6- Location de la salle Camille Claudel les samedis soir

Il a été constaté que les différentes manifestations en soirée cette année n'ont pas portées préjudice aux habitants. Ainsi, afin d'abonder la section de fonctionnement il est proposé de mettre la salle Camille Claudel en location les samedis soir. Il est convenu que la salle sera louée au tarif de 300€ pour les sannois et 600€ pour les extérieurs. La musique devra être arrêtée à 2h maximum et la salle devra être libre de toute occupation à 3h.

Un justificatif de domicile sera automatiquement demandé pour réaliser le contrat de location, une attestation d'assurance de location de salle comprenant les lieux loués et le mobilier également. La caution est fixée à 3000€ et la caution pour le ménage à 500€.

La salle devra être impérativement rendue dans l'état de propreté qu'elle a été trouvée.

Si des débordements sont constatés, le conseil municipal se réserve le droit de revenir sur cette décision à tout moment.

DIVERS :

Bennes à déchets verts : samedi 22 et dimanche 23 octobre 2022, sur le délaissé de la route de Cucuron

Cérémonie des vœux : vendredi 6 janvier à 18h salle Camille Claudel



Club : en conférence des maires il a été envisagé de procéder au regroupement de l'ensemble des containers ordures ménagères en un seul lieu sur chaque commune afin de faciliter la collecte, faciliter le nettoyage des zones et éviter les dépôts d'encombrants de manière éparse.

L'intercommunalité a également recruté un juriste afin d'accompagner les petites communes sur les dossiers litigieux.

Chemins communaux : il a été constaté que des bus Zou et Sumian circulaient sur les petits chemins communaux ce qui représente un problème de sécurité vu l'étroitesse des voies. Madame le maire informe le conseil municipal qu'elle contactera rapidement ces sociétés pour leur demander de revoir leurs tournées. Cela n'impactera en rien les points de ramassage.

La journée de la propreté sera organisée les 24 et 25 septembre prochain, Brice DE BALMAN et Bruno PEREZ seront comme l'année dernière à la tête de l'organisation de cette journée.

Madame le Maire clôture la séance à 20h30

Signature du président :

Signature du secrétaire :